
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DECRET N° 71/185 du 28/6/71

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENE-
RALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

portant nomination de Monsieur MAVOUNGOU
Théodore Gervais en qualité de Conseiller
d'Ambassade à Rome.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo ;

VU la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des
cadres du personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire
du Congo ;

VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du
Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régi-
me de rémunération des cadres Diplomatiques et Consulaires de la République
Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 70/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures
des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des
Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 70/59 du 26 Février 1970 portant nomination de
Monsieur LEKE Jean-Pierre en qualité de Conseiller d'Ambassade à Rome ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu :

DECRETE

ARTICLE 1er.- Monsieur MAVOUNGOU Théodore Gervais, Secrétaire des Affaires
Etrangères de 1er échelon, Ancien Secrétaire Général au Ministère des Af-
faires Etrangères, actuellement Directeur des Affaires Administratives et
Juridiques , est nommé Conseiller d'Ambassade à Rome en remplacement de Mr.
LEKE Jean-Pierre appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui
prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé
à Rome, sera enregistré et inséré au Journal Officiel de la République Po-
pulaire du Congo./-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

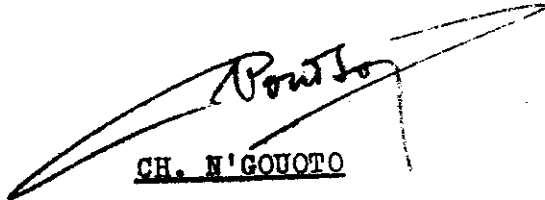
Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

Pr. le Ministre des Affaires Etrangères
Le Ministre des Finances et du Budget

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

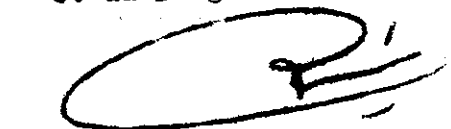
Ange Edouard MAVOUNGOU I.-

Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail



CH. N'GOUOTO

le Ministre des Finances
et du Budget



Ange Edouard POUNGUI.-